

# LUCENS-INFO



## Table des matières

---

Le clin d'œil du Syndic	pages	3-4
Manifestations locales	page	5
Sociétés diverses de la Commune admin. de Lucens	page	7
Camp multisports pour les jeunes	pages	8-9
La Commune aux JOJ2020	page	10
On court depuis 1522	page	11
Fête des enfants 2020	pages	12 à 16
Abbaye 2020	pages	17 à 19
POCAMA	pages	20-21
Recensement des chiens	page	22
Détenteurs d'animaux	page	23
Parcage sur la voie publique	page	24
Amendes - Disque de stationnement	page	24
Amendes d'ordre-Opposition, comment m'y prendre ?	page	25
Propriétaires, nous avons besoin de vous !	page	25
Cartes journalières CFF	page	26
Objets perdus - trouvés	page	26
Musée Sherlock Holmes	page	27
Changements d'horaires des TPF	page	28
Marchés locaux	page	29
Service forestier vaudois	page	30
Déchetteries	page	31
Bibliothèque de Forel-sur-Lucens	page	33
Une commune magnifique	page	34
Agence d'assurances sociales de Lucens	page	35
Utile	page	36

*"Le clin d'œil du Syndic"*

### **Soutien à la culture et aux sports**



En ce début d'année 2020, un mois après les prises de résolutions afin d'améliorer sa condition physique : perdre quelques kilos, voire trouver du temps pour un hobby. Il est également bon de rappeler que notre commune, par le canal de sa Municipalité, et conformément au budget approuvé par le Conseil Communal, soutient bon nombre d'associations sportives et culturelles autres que les sociétés locales.

Tout au long de l'année, notre commune reçoit, comme toutes les autres communes, de nombreuses demandes d'aide et de soutien. Il n'y a pas un mois sans qu'une petite ou grosse contribution soit demandée à la Municipalité.

Devant ces demandes toujours plus conséquentes, la Municipalité a choisi de soutenir, en fonction de ses finances, les sociétés locales ou ponctuellement des actions de plus grandes envergures.

Notre commune a permis à de nombreux jeunes de Lucens de se rendre au stade de la Pontaise à Lausanne pour voir gratuitement un match du Lausanne-Sports. Elle a également permis à de nombreux jeunes avec accompagnants de participer aux JOJ 2020, en organisant un déplacement à Lausanne pour un sport méconnu, le Short Track, sport de glace où la tactique est aussi importante que la vitesse !

Dans le courant de l'année, de nombreuses activités sportives pourront se faire grâce aux soutiens financiers ou logistiques de la commune.

La course "A Travers Lucens" et les tirs le jeudi de l'Ascension, pour jeunes et moins jeunes ; en août, un camp multisports à Lucens, un camp de foot à Leysin. Ce soutien ne s'arrête pas qu'au domaine du sport.

Sur le plan culturel, nous soutenons la programmation cinématographique en faveur des plus jeunes, planifiée par la Lanterne Magique de Payerne ou la création théâtrale, la mise en scène et la production de costumes réalisés au théâtre "Barnabé" à Servion.

Dès la fin de l'année 2021, les amateurs de tennis, football, gymnastique et athlétisme pourront utiliser les nouvelles infrastructures sportives.

Ces soutiens se font naturellement, en plus de ceux qui permettent à nos sociétés locales de vivre et d'offrir à nos jeunes et moins jeunes de participer à une vie associative et sportive au sein de notre commune.

J'espère que nous pourrons, durant encore de très nombreuses années, conserver l'ensemble de ces soutiens et permettre à nos jeunes sportifs, musiciens, acteurs ou créateurs de pouvoir se divertir dans le sport ou la culture.

Il y a certainement d'autres domaines qui mériteraient un soutien ! Je ne peux qu'encourager ces autres organisations ou sociétés à entrer en contact avec la Municipalité ou faire une demande d'aide. Selon l'état de nos finances communales, nous n'hésiterons pas à soutenir les projets les plus intéressants.

Le Syndic

## Manifestations locales

---

-  Jeudi 9 avril 2020 à 20h00 : Loto de l'Harmonie l'Abeille à la Grande salle de Lucens ;
-  Samedi 18 avril 2020 à 20h00 : Soirée avec Le Harasse Jazz Band par la SDL au Château de Lucens ;
-  Samedi 9 mai 2020 à 20h00 : Concert de l'Harmonie l'Abeille à la Grande salle de Chesalles-sur-Moudon ;
-  Samedi 16 mai 2020 à 9h00 : Marché local sur la Place de la Couronne ;
-  Mercredi 20 mai 2020 à 20h00 : Loto de la Fête des enfants et de l'Abbaye à la Grande salle de Lucens ;
-  Du jeudi 21 au dimanche 24 mai 2020 : Abbaye du Soleil au Casino-Stand et à la Grande salle de Lucens ;
-  Dimanche 7 juin 2020 dès 9h00 : Pizzas au feu de bois, par la Société de Développement de Lucens à Cremin ;
-  Samedi 13 juin 2020 à 9h00 : Marché local sur la Place de la Couronne ;
-  Jeudi 25 juin 2020 à 20h00 : Nuits classiques autour du Piano au Château de Lucens ;
-  Dimanche 28 juin 2020 dès 9h00 : Marché des potiers par Madame Tagmann sur la Place de la Couronne ;

# Lucens



## Sociétés diverses de la Commune administrative de Lucens

---

### *Union des sociétés locales*

- |   |  |
|---|--|
|  Abbaye du Soleil                                |  Moto Club Les Castors      |
|  Accordéon Echo du Soir                          |  Ski-club                   |
|  Association des Parents d'Elèves                |  Société de pêche de Lucens |
|  Aviculture Lucens                               |  |
|  Bibliothèque de Brenles, Chesalles et Sarzens   |  |
|  Bibliothèque "Rêves à Lire" de Forel-sur-Lucens |  |
|  Chœur mixte Chantebroye                         |  |
|  Comité d'animation de Brenles                   |  |
|  Comité d'animation de Chesalles                 |  |
|  Dames de Forel                                  |  |
|  FC-Etoile Broye                                 |  |
|  Fête des enfants                                |  |
|  GCAIL   |  |
|  Gymnastique FSG Lucens                         |  |
|  Gym dames Lucens                              |  |
|  Harmonie l'Abeille                            |  |
|  Jeunesse BCS                                  |  |
|  Jeunesse de Lucens (inactive)                 |  |
|  La Forelloise                                 |  |
|  Les Seigneurs de la nuit                      |  |
|  S'am-Bren-Ches                                |  |
|  Tennis club Lucens                            |  |
|  VBC Union                                     |  |
|  Vélo-club Broye                               |  |
|  Société de Tir de Brenles-Chavannes           |  |
|  <b><i>Société de Développement Lucens</i></b> |  |
|  Abbaye des Nations de Brenles                 |  |
|  Amicale de la Grand-mère                      |  |
|  Amis du Four à pain                           |  |
|  Armes réunies                                 |  |
|  Club des Aînés                                |  |
|  Club des Caisses à Savon de Sarzens           |  |
|  Gym-Hommes Lucens                             |  |
|  Les Mercredistes                              |  |



N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive.  
Merci de nous communiquer un  
éventuel oubli ou une erreur.



## Camp multisports pour les jeunes



### Camp multisports du 03.08. - 07.08.2020 à Lucens VD

#### Chiffres clés :

<u>Date :</u>	Du 03.08. - 07.08.2020 de 10.00 heures - 16.00 heures
<u>Lieu :</u>	Collège du Pré au Loup, Chemin du Collège 2, 1522 Lucens
<u>Prix :</u>	Fr. 275.- (y compris équipement Erima, repas, collations et encore plus)
<u>Important :</u>	Le nombre de participants est limité à 56
<u>Limite d'âge :</u>	Le camp est ouvert à tous les enfants nés entre 2005 et 2014

Le Aldi Sport Camp est une offre multisports, dans laquelle différents sports peuvent être essayés et pratiqués en présence de moniteurs formés Jeunesse et Sports. L'objectif pour les enfants et les jeunes est en premier lieu la découverte de nouveaux sports ainsi qu'un entraînement favorisant le développement à la fois de la cognition mais aussi de la coordination.



Un large choix de sports est proposé, offrant aux enfants un programme hebdomadaire varié; ils peuvent se défouler dans les sports de balles, comme le foot, le basket ou le unihockey, mais aussi dans les activités rythmiques comme la danse, le trampoline ou le fitness pour les enfants. En outre, des sports individuels tels que l'athlétisme, le tennis ou le badminton sont également proposés. Ici aussi, l'esprit d'équipe est toujours encouragé. Nous tenons compte des souhaits des enfants et des jeunes dans le choix des sports et des groupes. Nous nous réjouissons de votre participation !



Un soutien financier par une association pour la promotion de l'enfance et du sport est possible pour les familles avec de faibles revenus, plus d'informations disponibles sur le site internet.

La Commune de Lucens offre à ses résidents (y.c. pour les localités de la fusion) une réduction de Fr. 25.00 pour le camp. Il suffit de saisir le code promotionnel *lucens20* lors de l'inscription.

Inscription : En ligne sur le site [www.mssports.ch](http://www.mssports.ch) (choisissez Kids SportCamps puis le numéro du camp est le A20-032) ou scannez le code QR avec votre smartphone ou par téléphone au +41 41 260 33 67.

e-mail : [info@mssports.ch](mailto:info@mssports.ch)



### Journée aux JOJ 2020 - short track (1'000 mètres)

Une journée de découverte des compétitions de short track aux Jeux Olympiques de la Jeunesse était organisée le 18 janvier dernier avec le soutien de la Commune de Lucens.

L'objectif était double : donner l'occasion aux jeunes de Lucens de découvrir l'ambiance des JOJ 2020, organisés à Lausanne et découvrir une discipline méconnue.

Les objectifs sont atteints pour les 45 participants, dont 24 jeunes, qui ont eu l'occasion d'assister gratuitement à cette journée à la patinoire de Malley 2.0.

Les jeunes athlètes devaient faire preuve de stratégie et bien entendu de puissance pour arriver aux deux premières places de leurs courses.

A ce jeu-là, les coréens ont largement dominé en terminant sur les plus hautes marches du podium pour les garçons et les filles !



# METS TES BASKETS ET VIENS COURIR AVEC NOUS !



Existant depuis 2017 notre groupe compte aujourd'hui plus de 20 membres de tous niveaux.


En 2020, plusieurs de nos membres s'entraînent plusieurs fois par semaine pour les : 10km de Payerne - Kerzerslauf - 20km de Lausanne - Marathon de Genève - Course à Travers Lucens - Sierre-Zinal - Lausanne Marathon - et plus.



**Tu veux courir dans une  
ambiance sympathique ?**

**Viens avec nous,  
partager notre passion  
pour la course dans un  
cadre splendide !**

Les enfants sont  
bienvenus.

 **ON COURT**  
D E P U I S  
**1522**

\*LUCENS



RDV CHAQUE  
**DIMANCHE - départ 9h**  
PLACE DE LA COURONNE

**TOUS NIVEAUX  
SANS INSCRIPTION  
GRATUIT**

[oncourtdepuis1522.blogspot.com](http://oncourtdepuis1522.blogspot.com)  
facebook: [oncourtdepuis1522](https://www.facebook.com/oncourtdepuis1522)

## Programme de la Fête

### Mercredi 20 mai 2020

20h00 Loto à la Grande salle de Lucens

### Jeudi 21 mai 2020

05h00 Diane dans tout le village par l'Harmonie l'Abeille

08h00 Fête des Enfants au Casino-Stand

- 🎯 Tirs pour les grands et les adultes
- 🎯 Buvette - Restauration - Animation

09h00 Jeux d'adresse pour les petits

13h30 Course à pied

16h00 Cérémonie de remise des prix



### Informations pratiques

- ✚ Les enfants sont sous la responsabilité des parents ;
- ✚ Les parcours peuvent être adaptés en fonction de la météo ;
- ✚ Chaque participant doit être personnellement assuré contre les accidents ;
- ✚ La Fête des Enfants de Lucens décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

## **La Fête des Enfants, c'est quoi ?**

Une fête ancrée de manière forte au sein de la vie de Lucens, un historique de plus de 400 ans, des souvenirs inoubliables pour de nombreuses personnes ayant participé plus jeunes à cette fête. Mais que se passe-t-il durant cette journée pour arriver à un tel engouement ?

### **Le matin**

Dès la 6H, les enfants peuvent participer, selon leur âge, à une découverte de tir à l'arbalète, à l'arc ou au flobert (rien à voir avec Madame Bovary, il s'agit d'un pistolet de petit calibre !).

Filles et garçons se mesurent les uns aux autres entourés de bénévoles attentifs et prenant toutes les précautions afin d'assurer une sécurité optimale. Une occasion unique de découvrir un sport où la concentration et la précision sont indispensables.

Pour les plus jeunes (1H - 5H) des activités sur la place de fête sont organisées.

L'inscription est possible sur le site internet [www.fetedesenfants.ch](http://www.fetedesenfants.ch) rubrique Tirs/jeux. Petit bonus, les adultes peuvent aussi participer aux tirs.

La Société de Développement de Lucens vous donne l'occasion de grignoter des pâtisseries maison, boire un café, ou démarrer l'apéro.

Ensuite, dès midi, un menu du jour et saucisses, vous sont proposés à un prix raisonnable !

### **L'après-midi**

Auparavant les enfants étaient au cœur d'un spectacle mêlant costumes et chants... les temps changent et depuis 2014 le cortège et les chorégraphies ont été remplacés par une course à pied accessible à toutes et à tous. Pour les plus jeunes, 1 km doit être parcouru dans le centre du village. Puis dès l'âge de 11/12 ans, c'est une distance un peu plus importante qui leur a été concoctée. Les coureurs peuvent bien entendu compter sur un public toujours plus nombreux. Naturellement, d'autres distances sont proposées aux adultes, coureurs réguliers ou occasionnels dont un parcours en direction du Château !

## **Point fort : la course relais !**

Saviez-vous que la course peut se vivre en famille !? En tant qu'adulte, vous voulez partager une journée inoubliable avec votre enfant, neveu, nièce, filleul, cousin, etc... Tout est prévu !

Le principe : l'enfant (né entre 2007 et 2013) parcourt 900 mètres, passe le relais à l'adulte qui l'accompagne, l'adulte court à son tour 700 mètres puis adultes et enfants se retrouvent pour courir ensemble 100 mètres et franchir la ligne d'arrivée.

Pour s'inscrire aux courses, vous pouvez vous rendre, dès le 1<sup>er</sup> mars prochain, sur le site du chronométreur [www.mso-chrono.ch](http://www.mso-chrono.ch) ou au rez-de-chaussée (Accueil) du Bâtiment administratif de Lucens ou encore le 16 mai prochain au marché local de Lucens. Il est toujours possible de s'inscrire sur place le jour J, mais il vous en coûtera une majoration du prix de 5 francs.

## **Partie officielle et soirée**

Dès 16h00, place à la remise des prix des tirs du matin et des différentes courses, le tout en musique grâce à la participation de l'Harmonie l'Abeille.

Vous l'avez compris, les enfants sont à l'honneur durant cette journée ! C'est probablement une des principales raisons du succès de cette fête villageoise !

Pour clore cette journée bien remplie, c'est l'Abbaye du Soleil qui mettra tout en œuvre pour vous permettre de passer une agréable soirée, où boissons et petite restauration seront disponibles.

## **Bénévoles**

Cette journée est rendue possible grâce à un comité motivé, des fidèles sponsors et surtout de nombreux bénévoles. Alors pourquoi ne pas venir nous donner un coup de main en 2020 ? Vous pouvez nous soutenir en participant à diverses activités : cuisine, buvette, sécurité, montage, etc... Nous avons besoin de vous !

Inscrivez-vous sur notre site internet rubrique "Bénévoles". En cas de question, renseignez-vous auprès d'Amandine Chevalley-Pidoux au 079/410.82.10 ou par mail : [amandine.pidoux@hotmail.com](mailto:amandine.pidoux@hotmail.com) ou encore auprès de l'administration communale au 021/906.15.50 qui transmettra.

Au nom du Comité  
Le trésorier  
Sébastien Jung

# COURSE «A TRAVERS LUCENS»

JEUDI 21 MAI 2020



Dès 13h30

## Parcours pour tous !

Buvette et restauration sur place

Avec une  
course relais  
adultes et enfants !

Et une course  
poussette !

Avec le soutien de:



Flyer réalisé par  
[www.graphicmedias.ch](http://www.graphicmedias.ch)

**GRAPHIC**  
Médias

Informations et inscriptions: [www.fetedesenfants.ch](http://www.fetedesenfants.ch)  
Course gratuite pour les enfants participant aux tirs du matin !



# FÊTE DES ENFANTS ET TIRS !

JEUDI 21 MAI 2020 A LUCENS

Dès 8h00

Tirs pour les enfants (dès 6P) et les adultes

**GRATUIT !**

Dès 9h00

Jeux d'adresse pour les plus petits

**Viens t'initier aux tirs au flobert, à l'arbalète ou à l'arc !**



**Buvette - restauration - animation**

Informations et inscriptions: [www.fetedesenfants.ch](http://www.fetedesenfants.ch)

### *"Le mot de l'Abbé"*

Mesdames, Messieurs,

Chers membres, chers amis, chers lucennois,

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que le Conseil et moi-même sommes à nouveau présents pour vous présenter cette nouvelle fête de l'Abbaye du Soleil 2020, soit la 24<sup>ème</sup> édition.

Cette fête réunira, sans doute comme à l'accoutumée, des tireurs, les villageois, ainsi que toutes les personnes touchées de près ou de loin par la vie "festive" de Lucens. Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir partager un peu de temps où le quotidien se veut éloigné et décalé.

L'édition 2020 sera organisée dans la lignée de la fête 2018, avec une place du Casino bien garnie par des foodtrucks, une tonnelle, mais aussi des manèges, pour ravir les grands comme les petits, sous le soleil du beau mois de mai.

Depuis maintenant plus de 15 ans, l'Abbaye du Soleil rime avec Ascension; ce qui nous vaut une collaboration très enthousiaste avec la Fête des enfants. Nous avons donc uni nos idées et nos forces pour simplifier et clarifier les différents aspects organisationnels de ce week-end, qui est pour nous tous une immense manifestation locale. Nous vous laissons découvrir le programme à la page suivante, qui met en valeur la devise de notre canton, à savoir la "LIBERTÉ & PATRIE".

La LIBERTÉ, que chacun d'entre vous partagera ou non un moment à nos côtés, tout au long de ce week-end prolongé, fait de traditions PATRIOTIQUES sur cette mythique place du Casino-stand. Depuis maintenant quatre éditions, un magnifique feu d'artifice éclatera au-devant de "notre" extraordinaire Château. J'en profite encore pour remercier le châtelain pour sa précieuse collaboration.

Nous remercions également les autorités communales de Lucens, pour leur soutien et leur aide dans l'organisation de cette manifestation. Car la pérennité de l'Abbaye du Soleil commence par l'implication de chacun, dans cette fête locale attendue par tous, chaque année paire.

Nous souhaitons donc pouvoir vous rencontrer nombreux lors de ce week-end prolongé de l'Ascension 2020, et comme le veut notre coutume :

***"QUE LE SOLEIL LUISE POUR TOUS"***

Steve Dessarzin



## Programme de la Fête

### **Samedi 16 mai**

14h00-17h00 Tirs d'entraînement

### **Mercredi 20 mai**

20h00 Grand loto à la Grande Salle

### **Jeudi 21 mai**

05h00 Diane par l'Harmonie l'Abeille

08h00 Fête des Enfants au Casino-Stand

13h00 Course à pied dans Lucens

16h00 Partie officielle de la Fête des enfants

17h00 Ouverture de la place de fête et des forains

22h30 Feux d'artifice

03h00 Fermeture de la place de fête

### **Vendredi 22 mai**

14h00-19h00 Tirs au stand de tir

15h00 Ouverture de la place de fête et des forains

02h00 Fermeture de la place de fête

### **Samedi 23 mai**

08h00 Parade

09h00-12h00 Tirs au stand de tir

15h00 Ouverture de la place de fête et des forains

13h30-17h30 Tirs au stand de tir

03h00 Fermeture de la place de fête

### **Dimanche 24 mai**

09h00 Culte dans la cour du Château

11h45 Couronnement des Roys

12h00 Ouverture de la place de fête et des forains

12h30 Cortège

13h00 Banquet

16h30 Retour de la bannière et verrée des Roys

24h00 Fermeture de la place de fête

## Demande d'autorisation de manifestation - Portail POCAMA

Rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées, expositions, évènements sportifs, etc. ; toute manifestation doit être annoncée à la commune où elle est prévue. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent également délivrer une autorisation.

Sur la base des documents remis et des renseignements obtenus, voire d'une inspection locale en cas de doute, les autorités peuvent :

- ❖ autoriser la manifestation sans condition particulière ;
- ❖ autoriser la manifestation sous réserve de conditions particulières à remplir ;
- ❖ interdire la manifestation.

Selon la taille et le type de manifestation, le délai de traitement n'est pas garanti.

C'est pour cela que la demande d'autorisation de manifestation doit être déposée au moins 3 mois avant la date prévue pour le début de la manifestation.

Ceci permet de laisser suffisamment de temps aux différents services communaux et cantonaux qui doivent impérativement rendre une décision.

### Définition d'une manifestation

**Constituent une manifestation les activités**, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportifs, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

**Sont également considérés comme des manifestations**, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

## **Feux d'artifice**

Un feu d'artifice peut être effectué dans un cadre privé ou inclus comme prestation dans le programme d'une manifestation.

Dans tous les cas, une demande d'autorisation doit être formulée par l'organisateur de la manifestation ou le requérant de la prestation.

Dans ce sens, les demandes relatives à des tirs de feux d'artifice doivent également être effectuées via le portail cantonal des manifestations POCAMA.

Seules les demandes complétées et transmises via le portail POCAMA seront traitées par le service compétent de la Police cantonale, selon la Directive du 25 mars 2019, sur les engins pyrotechniques de divertissement, émanant du Commandant de la Police cantonale vaudoise. (Art.26).

Merci à tous les utilisateurs du Portail POCAMA de bien vouloir tenir compte de ces informations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter à l'administration communale, Madame Patricia Pichard, qui vous renseignera volontiers les mardis et jeudis toute la journée et le mercredi matin au 021/906.15.51.

## Recensement des chiens

---

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer à l'Administration communale, Office de la population de Lucens :

- tous les chiens acquis ou reçus qui n'ont pas encore été annoncés ;
- les chiens morts, vendus ou donnés pour radiation.

Tous les propriétaires de chiens doivent être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

Il est rappelé aux articles 7 et 8 du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens les choses suivantes:

- Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal ;
- Toute acquisition, réception et naissance de chiens, en cours d'année, doivent être annoncées dans les 30 jours à l'Office de la population ;
- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, tous les chiens doivent être identifiables au moyen d'une puce électronique.



## Détenteurs d'animaux

---

Nous vous rappelons quelques articles du règlement de police communal concernant les chiens.

### Art. 29

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

- a) De troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par leurs aboiements ;
- b) De porter atteinte à la sécurité d'autrui ;
- c) De dégager des odeurs gênantes pour le voisinage ;
- d) De souiller les voies publiques et privées.

### Art. 32

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien, doit le tenir en laisse.

La Municipalité détermine les lieux et les manifestations dont l'accès est interdit aux chiens.

La Municipalité peut prescrire aux propriétaires de chiens de prendre toutes mesures utiles en vue de les rendre inoffensifs : en cas de nécessité, elle peut ordonner le séquestre de l'animal aux frais du détenteur.

### Art. 33

Les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Lorsqu'un chien errant, trouvé sans collier ou sans médaille, est séquestré, il est placé en fourrière.

Les frais qui doivent être payés pour obtenir la restitution de l'animal dans le délai légal de six jours comprennent les frais de transport, de fourrière et, le cas échéant, l'examen du vétérinaire.

## Parcage sur la voie publique

---

Nous vous rappelons que le parcage sur la voie publique est contrôlé chaque jour par notre Assistant de sécurité publique. Nous vous remercions de bien respecter les directives de parcage.

Voici quelques articles tirés du règlement de Police de la Commune de Lucens :

- Sauf réglementation spéciale, les véhicules ne doivent pas stationner plus de sept jours consécutifs sur les places de parc ou les voies publiques ; des exceptions peuvent être accordées dans des cas particuliers ;
- D'autre part, le stationnement sur la voie publique de véhicules à moteur, remorques, caravanes sans plaques est **interdit** ;
- En cas de plaques interchangeables, la copie de la carte grise doit être présentée contre la pare-brise.

## Amendes - Disque de stationnement

---

Nous vous rappelons qu'il est impératif de bien positionner votre disque de stationnement lors d'un parcage, voici quelques conseils :

- Disque de stationnement bien en vue ;
- Disque de stationnement bien lisible ;
- Respecter les heures de parcage ;
- Respecter le marquage des cases au sol.

Notre Assistant de sécurité publique effectue des contrôles tous les jours.



## **Amendes d'ordre - Opposition, comment m'y pendre ?**

---

Nous vous informons que toute opposition à une amende d'ordre doit se faire par écrit auprès de la Municipalité (Place de la Couronne 1, Case postale 95) et non directement par oral à l'Assistant de sécurité publique.

Une opposition doit être étudiée par la Commission de police et doit être associée à une décision officielle.



## **Propriétaires, nous avons besoin de vous !**

---

L'Office de la population rappelle que les propriétaires sont tenus de remplir les baux à loyer correctement, c'est-à-dire de bien y mentionner les noms, prénoms du locataire ainsi que les numéros EGID et EVID.

## Cartes journalières CFF

---

La Commune de Lucens met à disposition, chaque jour, trois cartes journalières.

Le prix de ces cartes est à Fr. 40.00 pour les habitants de la Commune de Lucens (Lucens, Brenles, Chesalles, Sarzens, Forel, Cremin, Oulens), (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF ½ tarif).



Les habitants d'autres communes peuvent également profiter de cette offre pour un prix de Fr. 50.00. Il est préférable, dans la mesure du possible, de réserver vos cartes à l'avance, à la Réception de l'Administration communale de Lucens au 021/906.15.50. Celles-ci doivent être retirées dans les 48 heures suivant la réservation et ne sont pas envoyées par courrier.

## Objets perdus - trouvés

---

Vous avez retrouvé un objet qui ne vous appartient pas ? Faites une bonne action et ramenez-le au Bureau d'Accueil de l'Administration communale de Lucens ! L'heureux propriétaire vous en remerciera.

Au contraire, vous avez perdu un objet qui vous appartient ? Faites un tour dans nos locaux afin de contrôler si une bonne âme nous l'a déposé !



## Musée

### Sherlock Holmes

Rue des Greniers 7

Case postale 221B

1522 Lucens

Tél: 021 906 73 33

en cas de non-réponse:

Tél: 021 906 15 59

[sherlock@lucens.ch](mailto:sherlock@lucens.ch)

<http://www.lucens.ch/sherlockholmes>



## Horaires d'ouverture

**Ouvert samedi et dimanche de 14h00 à 17h00**

Prière d'annoncer 1 semaine à l'avance, les groupes  
de plus de 15 personnes

**Autres jours : visite possible sur demande**

Réservation au moins 48h à l'avance par téléphone  
au 021 906 73 33 ou 021 906 15 59

**! Nouveau !**

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/MuseeSherlockHolmesLucens>

[HolmesLucens](https://www.facebook.com/MuseeSherlockHolmesLucens)



**ENCORE PLUS  
PROCHE DE  
MOI...**

**... à partir  
du 15 décembre 2019**

**Tous mes avantages sur [tpf.ch](http://tpf.ch)**

## District de la Broye

### CHANGEMENT D'HORAIRE

**S30 Yverdon-les-Bains – Fribourg/Freiburg**  
Tous les trains s'arrêtent à la nouvelle gare de Givisiez, augmentation de la capacité aux heures de pointe.


**544 Fribourg – Gletterens**

**552 Estavayer-le-Lac – Cheiry**

**553 Estavayer-le-Lac – Cheyres**  
Adaptation de l'offre pour les écoliers sur ces trois lignes.

**N13 Fribourg – Payerne – Estavayer-le-Lac**

**N14 Fribourg – Courtepin – Avenches – Gletterens**  
Nouvelles connexions des bus de nuit sur le réseau de la Broye, liaison possible entre Estavayer-le-Lac et Portalban par exemple.

 **Les bus de nuit circulent désormais les veilles des fériés sauf le 24 décembre:**  
Avant Nouvel-An, la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier, avant le Vendredi Saint, avant le jeudi de l'Ascension, avant le lundi de Pâques, avant le lundi de Pentecôte, avant le 1<sup>er</sup> août, la nuit du 25 au 26 décembre.

2020  
Marchés Locaux  
Lucens

Place de la Couronne

LES SAMEDIS 9H à 12H

16 MAI 13 JUIN  
8 AOÛT

LE VENDREDI 16H à 19H

3 JUILLET

Les exposants intéressés peuvent contacter  
Madame Alette Rey : [aliette.rey@lucens.ch](mailto:aliette.rey@lucens.ch)

[FACEBOOK.COM/MARCHESLUCENS](https://www.facebook.com/marcheslucens)

## Service forestier vaudois

---

Le Service forestier vaudois rappelle les différentes démarches et règles de bonne conduite en forêt. En effet une augmentation des atteintes à la forêt a été constatée depuis quelques temps.

### Coupes de bois en forêts privées :

Tous les arbres, les chablis compris, de plus de 16cm de diamètre à hauteur de poitrine doivent être martelés par le garde forestier et font l'objet d'un permis de coupe gratuit.



### Feux en forêts :

Les feux sont strictement interdits en forêt. Des dérogations peuvent être accordées par le service forestier pour brûler les branches issues de coupe de bois en forêt mais seulement dans certaines situations et sous certaines conditions.



### Déchets en forêts :

le dépôt de déchet est strictement interdit dans toutes les forêts. Les déchets végétaux provenant des jardins, comme des branches issues de la tailles des arbres fruitiers ou des haies, sont interdits en forêt de même que les déchets de compost. L'herbe et la paille sont également interdites. Les pierres des champs, les gravats et tout autre type de matériau sont interdits en forêt. Les photos ci-dessous n'illustrent qu'une infime partie de ce que nous retrouvons régulièrement en forêt.



Merci de bien vouloir respecter ces consignes. Le service forestier reste à disposition pour toute information supplémentaire.



Corporation forestière Glâne-Farzin, Route des Trois Sapins 42, 1680 Romont

**Michaël Thomi**

Garde forestier

Triage VD 64 Farzin

[michael.thomi@vd.ch](mailto:michael.thomi@vd.ch)

079/675.89.89

**Romain Aebischer**

Garde forestier

Triage VD 63 Lucens

[romain.aebischer@vd.ch](mailto:romain.aebischer@vd.ch)

079/507.09.07

## Déchetteries

---

### Déchetterie principale (Praz-la-Mort)

#### Horaires d'ouverture

##### Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi : 09h30 - 11h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 13h15 - 18h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 13h15 - 16h30

Samedi : 08h00 - 12h00

##### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Lundi : 09h30 - 11h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 13h15 - 17h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 13h15 - 16h30

Samedi : 09h00 - 12h00

### Eco point du Centre

**Réservé aux personnes à mobilité réduite !**

#### Horaires d'ouverture

Mardi de 09h30 à 11h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

*Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets devant la déchetterie Eco Point du Centre à Lucens en dehors des heures d'ouverture.*

*En cas d'infraction à cette consigne, une amende de Fr. 200.00 + frais vous sera infligée.*

# Rive-gauche



*Bibliothèque,*



Venez découvrir le vaste choix de livres proposé par la bibliothèque de Forel qui se situe dans les anciens locaux de l'administration communale de Forel-sur-Lucens, à la rue du Collège 18.

Heures d'ouvertures jusqu'à fin juin 2020, les mercredis

4 mars	14h00 - 18h00
11 mars	18h00 - 20h00
18 mars	14h00 - 18h00
25 mars	18h00 - 20h00
1 <sup>er</sup> avril	14h00 - 18h00 (Contes)
8 avril	18h00 - 20h00
<i>Vacances de Pâques</i>	
29 avril	14h00 - 18h00
6 mai	18h00 - 20h00
13 mai	14h00 - 18h00
20 mai	18h00 - 20h00
27 mai	14h00 - 18h00
3 juin	18h00 - 20h00
10 juin	14h00 - 18h00
17 juin	18h00 - 20h00
24 juin	14h00 - 18h00



## Une commune magnifique

---



Un très grand merci à Fabrice Duc pour les superbes photos mises à disposition de la Commune.



## Déménagement

Depuis le mois d'août 2019, les bureaux de l'agence d'assurances sociales de Lucens sont installés à l'Avenue de la Gare 4B, à Lucens.

## Horaires d'ouverture

**Lundi** : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mardi** : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mercredi** : Fermé

**Jeudi** : 8h00 - 11h30

**Vendredi** : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

## Utile

---

Administration communale

Place de la Couronne 1

Case postale 95

1522 Lucens

### Horaires :

**Lundi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mardi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mercredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Jeudi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00, **uniquement Accueil et Office de la population**

**Vendredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

	<b>Téléphone</b>	<b>Courriel</b>
<b>Guichet d'accueil :</b>	021/906.15.50	<a href="mailto:commune@lucens.ch">commune@lucens.ch</a>
<b>Bourse communale :</b>	021/906.15.59	<a href="mailto:bourse@lucens.ch">bourse@lucens.ch</a>
<b>Police administrative :</b>	021/906.15.50	<a href="mailto:police@lucens.ch">police@lucens.ch</a>
<b>Contrôle des habitants :</b>	021/906.15.61	<a href="mailto:habitants@lucens.ch">habitants@lucens.ch</a>
<b>Secrétariat municipal :</b>	021/906.15.50	<a href="mailto:commune@lucens.ch">commune@lucens.ch</a>
<b>Service de voirie :</b>	021/906.15.68	<a href="mailto:voirie@lucens.ch">voirie@lucens.ch</a>
<b>Ass. Intercommunale Service technique Broye vaudoise : (Grand-Rue 5b)</b>		
	021/906.15.65	<a href="mailto:info@stilv.ch">info@stilv.ch</a>